



Assemblée générale

Soixante et onzième session

33^e séance plénière

Mercredi 26 octobre 2016, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

En l'absence du Président, M. El. Haycen (Mauritanie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 39 de l'ordre du jour (suite)

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/71/91)

Le Président par intérim : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote après le vote sur la résolution 71/5, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Murtada Abu Obaida (Soudan) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites respectivement par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant du Niger au nom du Groupe des États d'Afrique, par le représentant de la Thaïlande au nom du Groupe des 77 et la Chine et par le représentant du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/71/PV.32).

Le paragraphe 30 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 recommande instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures

économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies, en particulier contre les pays en développement comme Cuba. Le Programme 2030 réaffirme donc le caractère illégitime des politiques de blocus. Mon pays a contribué activement à la rédaction et à l'adoption de toutes les résolutions relatives aux mesures de coercition et aux sanctions unilatérales, ainsi qu'au Programme 2030, que nous appuyons sans réserve.

Nous nous félicitons des progrès intervenus dans les relations entre Cuba et les États-Unis et de la visite que le Président des États-Unis, Barack Obama, a effectuée en mars à Cuba, à l'occasion de laquelle il a souligné son intention de travailler à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, au rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays et au retrait de Cuba de la liste des États parrainant le terrorisme. Ce sont là autant de mesures positives et nous espérons que d'autres suivront afin de parvenir à la levée de l'embargo et à la normalisation des relations entre ces deux pays.

Depuis 1997, mon peuple est victime d'un embargo injuste et unilatéral qui est renouvelé d'année en année et qui a des incidences négatives sur tous les aspects de la vie. Il limite les transactions bancaires, les possibilités d'accès aux prêts et aux subventions, et jusqu'à la possibilité d'obtenir des pièces détachées pour les avions et les voies ferrées. Cela a même provoqué des accidents d'avion qui ont coûté la vie à de nombreux hommes, femmes et enfants. Cet embargo limite

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-34443(F)



Document adapté

Merci de recycler



également les possibilités de coopération au niveau international et a freiné notre réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous exprimons notre solidarité avec Cuba et nous partageons les souffrances et les pertes que le blocus a infligées au peuple cubain. Nous avons conscience de l'impact qu'il a eu sur le pays et sur le droit au développement du peuple cubain, ainsi que sur son accès aux services de santé de base, à l'éducation, à la nutrition, à la culture, au commerce et aux possibilités financières régionales et internationales. Sans aucun doute, ce sont les pauvres qui ont le plus souffert. Nous nous félicitons de l'initiative du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à Genève, de nommer un Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme. Nous demandons aux États Membres d'appuyer et d'aider à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport qui a été présenté au Conseil des droits de l'homme à Genève, dans lequel le Rapporteur spécial évoque l'impact des mesures coercitives unilatérales sur les groupes vulnérables de la société.

M. Alarsan (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba, un pays frère. Je renouvelle le plein soutien de la République arabe syrienne au Gouvernement et au peuple cubains face au blocus injuste que leur imposent les États-Unis d'Amérique depuis de nombreuses décennies. Nous tenons aussi à féliciter Cuba pour l'importante victoire diplomatique obtenue aujourd'hui, qui reflète le rejet de la communauté internationale de l'injustice qui est faite à Cuba depuis plus d'un demi-siècle.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et par représentant de la Thaïlande au nom du Groupe des 77 et la Chine (voir A/71/PV.32). Nous voudrions faire l'explication de vote suivante à titre national.

Dans le contexte de nos débats sur les politiques injustes imposées par différentes puissances influentes dans le monde, le blocus imposé par les États-Unis à Cuba depuis plusieurs décennies continue de représenter un exemple frappant de la tendance suivie actuellement par la politique étrangère des États-Unis, qui repose sur l'imposition d'embargos, de sanctions et de mesures unilatérales contre les pays qui refusent de suivre les

politiques américaines ou de s'y soumettre alors qu'ils veulent simplement vivre dans la dignité et la liberté et voir leur indépendance et leur souveraineté nationale respectées. En dépit du fait que l'Assemblée générale se réunit dans cette salle depuis un quart de siècle pour condamner à une écrasante majorité le blocus imposé par les États-Unis au peuple cubain depuis plus de 50 ans, les États-Unis continuent d'ignorer la volonté de la communauté internationale et de violer la Charte des Nations Unies, le droit international, le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Ils violent aussi les principes élémentaires des relations internationales, lesquelles sont fondées sur le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi que sur le respect de la stabilité nationale et du bien-être. La communauté internationale a accueilli positivement la nouvelle politique de l'Administration américaine actuellement en place à l'égard de Cuba dans l'espoir qu'il serait mis fin à l'embargo injuste imposé au peuple cubain.

Après la visite du Président des États-Unis à Cuba et l'accueil chaleureux qui lui a été réservé, tout laissait penser que ce chapitre douloureux de l'histoire cubaine aller pouvoir se refermer. Personne ne s'attendait à ce que le blocus et les mesures coercitives unilatérales imposés par les États-Unis au peuple cubain se poursuivent, et à ce que de nouvelles sanctions soient prises contre les entreprises ayant eu des transactions juridiques, bancaires, industrielles ou commerciales avec des institutions ou des individus cubains, comme les règles et normes du commerce international les y autorisent.

La République arabe syrienne est, par principe, opposée à ce que des États imposent des mesures unilatérales, d'ordre économique, commercial ou financier, qui sapent la souveraineté d'autres États, limitent leur capacité de décision et les forcent à prendre certaines mesures ou à modifier leurs politiques. De telles mesures sont un châtement collectif infligé à toute une population. Elles remettent en cause le système des Nations Unies et entravent les transactions commerciales internationales ainsi que l'exercice des droits de l'homme. Il est aujourd'hui urgent que les gouvernements des pays qui imposent des sanctions économiques unilatérales prennent conscience du fait que ces mesures attisent le sentiment anti-occidental et donnent aux terroristes et aux extrémistes de nouveaux arguments pour rallier à leur cause les groupes vulnérables de la société, qui sont les plus touchés par ces mesures unilatérales illégales. En retour, cela menace la paix et la sécurité internationales.

Sur la base de ces éléments, la République arabe syrienne a voté pour la résolution 71/5, de concert avec 190 autres États. Le pays qui impose ce blocus injuste contre le peuple cubain s'est abstenu, tout comme la délégation de la Puissance occupante israélienne, ce qui n'est pas une surprise, puisque que cela fait 25 ans qu'elle vote contre ces résolutions. Cela prouve une fois de plus que la Puissance occupante israélienne ne respecte ni le droit international, ni les résolutions de l'ONU ou même la Charte des Nations Unies.

Mon pays invite l'Assemblée générale à prendre les mesures qui s'imposent, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, pour mettre fin aux pratiques agressives et autres embargos et mesures économiques unilatérales imposés par certains pays. Nous appelons également à une intensification des efforts internationaux pour exposer au grand jour les effets de ces mesures coercitives unilatérales, qui reposent sur l'utilisation de la force et sur l'hégémonie pour soumettre d'autres peuples.

Nous demandons la levée du blocus imposé par les États-Unis à Cuba ainsi que celle des mesures unilatérales que les États-Unis, les membres de l'Union européenne et d'autres pays imposent à la République arabe syrienne. Ces mesures coercitives empêchent les Syriens de satisfaire des besoins de base en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, de matériel médical, de carburant, d'intrants agricoles, d'articles industriels, y compris l'accès aux pièces détachées pour l'aviation civile et aux équipements de télécommunications. Elles constituent une violation des droits de l'homme de la population syrienne et portent gravement préjudice à notre économie ainsi qu'à nos efforts pour combattre le terrorisme.

Une question demeure sans réponse : comment les États-Unis, les membres de l'Union européenne et d'autres pays peuvent-ils concilier les déclarations qu'ils font ici et dans d'autres instances au sujet de la démocratie, des droits de l'homme et du développement durable avec leurs politiques fondées sur l'oppression des peuples et l'exploitation de leur situation économique, humanitaire ou social, ainsi qu'avec leurs politiques qui donnent le champ libre à ceux qui appuient les terroristes?

M. Dibaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale a une fois encore manifesté son appui et sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains à travers le vote décisif qui a permis l'adoption de la résolution 71/5 demandant la levée du blocus imposé à

Cuba par les États-Unis. Cent-quatre-vingt-onze États Membres, dont la République islamique d'Iran, ont voté pour la résolution. L'ampleur du soutien apporté aux résolutions adoptées par l'Assemblée depuis tant d'années témoigne clairement de la ferme opposition de la communauté internationale aux mesures économiques coercitives unilatérales en général, et au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba en particulier.

Il dénote également la sympathie croissante que suscitent les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour qu'il soit mis un terme à ce blocus illégal et inhumain. Le blocus économique, commercial et financier imposé depuis des décennies à Cuba n'a d'autre objet que d'infliger de terribles souffrances et épreuves au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants. Il porte gravement atteinte aux droits et aux intérêts légitimes de Cuba et d'autres États, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. Il doit donc être levé immédiatement, comme le demandent toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

Les divergences et les problèmes qui surgissent entre les pays doivent être réglés par des moyens pacifiques et le dialogue, sur la base de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté des États Membres. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran demeure fermement convaincu que le blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba est contraire aux principes du droit international qui régissent les relations entre États et contredit la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et des relations amicales entre les nations.

Ces mesures continuent de porter atteinte aux conditions de vie et aux droits fondamentaux du peuple cubain et compromettent les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, le blocus sape les efforts faits par le Gouvernement et le peuple cubains pour éliminer la pauvreté et la faim et promouvoir la santé et l'éducation, qui sont des conditions indispensables pour parvenir au développement socioéconomique.

La République islamique d'Iran demeure opposée aux mesures économiques et commerciales unilatérales que les États-Unis d'Amérique imposent aux autres pays et qui entravent la libre circulation des personnes, la liberté du commerce et de la finance, ainsi qu'à

l'application et aux conséquences extraterritoriales de ces mesures nationales sur la souveraineté d'autres États. Les sanctions sont contraires au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États, et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

La République islamique d'Iran, qui subit des mesures économiques coercitives, partage la préoccupation du Gouvernement et du peuple cubains et insiste donc sur la nécessité urgente de mettre fin à de telles mesures et d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, adoptée aujourd'hui.

M. Gumende (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique s'associe à tous les pays qui ont voté pour la résolution 71/5, laquelle traduit le soutien inconditionnel et la solidarité de l'écrasante majorité de la communauté internationale à la cause du peuple cubain.

En plaidant pour la levée du blocus contre Cuba, le Mozambique réaffirme son respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que de la mise en œuvre des dispositions pertinentes convenues par la communauté internationale, y compris la résolution 70/5 adoptée à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, le Mozambique affirme qu'il n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans les résolutions de l'Assemblée sur cette question, et n'a pas non plus contribué à l'application de telles lois ou mesures.

Le Mozambique se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba. La réouverture des ambassades diplomatiques des deux pays et la visite du Président Obama à Cuba sont parmi les mesures positives prises en vue de la normalisation des relations bilatérales. Le Mozambique salue ces mesures et appelle à de nouveaux progrès vers la réalisation des objectifs et aspirations qui sont reflétés clairement chaque année dans le résultat du vote dans cette salle. Cette année, le résultat du vote auquel nous venons d'assister représente une avancée historique.

Il est fondamental de lever le blocus économique, financier et commercial contre Cuba afin de permettre à ce pays de promouvoir plus énergiquement son développement national en cette période critique de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui affirme que personne ne doit être laissé de côté dans la quête de ce noble objectif.

Malgré les gigantesques difficultés socioéconomiques provoquées par le blocus, Cuba a eu à cœur de jouer son rôle de partenaire important dans le contexte de la coopération et de la solidarité Sud-Sud, un rôle qui continue de mériter toutes nos louanges. De fait, dans le cadre de la mise en œuvre de notre programme national de développement, Cuba a toujours été un partenaire fiable au service de la coopération, principalement dans les secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé, au même titre que d'autres partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux importants, dont nous apprécions vivement le soutien précieux.

Je voudrais pour conclure renouveler l'appui du Mozambique à la cause du peuple cubain dans sa quête pour obtenir la levée du blocus économique, qui n'a que trop tardé.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Mon pays souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et la Chine et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/71/PV.32). Nous voudrions ajouter quelques observations à titre national.

Le Costa Rica se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba. Nous retenons tout particulièrement à cet égard la visite à Cuba effectuée en mars 2016 par le Président des États-Unis – la première en 88 ans –, qui a représenté une avancée remarquable vers l'amélioration et le plein rétablissement des relations bilatérales. Nous saluons les mesures annoncées par les hautes autorités de ces deux pays en matière de dialogue politique et d'ouverture dans différents domaines, qui généreront des avantages mutuels et contribueront positivement au bien-être du peuple cubain.

Aujourd'hui, nous accueillons avec une grande satisfaction la nouvelle position des États-Unis, qui ont décidé de s'abstenir dans le vote sur la résolution 71/5 qui vient d'être adoptée. Le Costa Rica, qui applique strictement les règles du droit international ainsi que les principes fondateurs de la Charte des Nations Unies, réaffirme sa ferme opposition à la politique actuelle d'imposition à Cuba, notamment au moyen de la loi Helms-Burton, d'un blocus économique, commercial et financier, qui constitue un obstacle majeur au commerce international. Ma délégation souligne que, fidèle au principe cardinal de sa politique extérieure, le Costa Rica rejette totalement les mesures de caractère unilatéral et extraterritorial résultant de l'application

par un État de ses propres lois et règlements à l'encontre de pays tiers.

La visite officielle à Cuba d'une délégation costaricienne, en décembre 2015, a permis non seulement de consolider le processus d'officialisation des relations diplomatiques, mais aussi de dynamiser le commerce bilatéral et de renforcer la coopération dans des domaines de travail d'intérêt commun, tels que l'enseignement supérieur, la coopération en matière d'échanges techniques et scientifiques, la santé, les sports de haut niveau ainsi que le commerce extérieur. Dans ce contexte, l'organisme de promotion du commerce extérieur costaricien a signé un accord de coopération avec ProCuba, son homologue cubain, afin de renforcer les mécanismes de rapprochement, de diversifier le commerce extérieur et de promouvoir les investissements étrangers.

Les temps modernes exigent que nous détruisions les barrières qui nous séparent et créent des divisions artificielles entre les peuples. L'échange et la meilleure connaissance mutuelle de nos réalités et de nos rêves feront que chaque jour grandiront un peu plus le respect et la solidarité entre les êtres humains.

Depuis de nombreuses décennies, le blocus imposé à Cuba fait figure d'outil d'un autre temps qui doit être abandonné et remplacé par le rapprochement fraternel de ces deux peuples dans tous les domaines de la coopération économique, sociale, technologique et politique, surtout dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, je voudrais conclure en citant les paroles du Président de la République du Costa Rica, M. Luis Guillermo Solís Rivera, dans le cadre du débat général de la présente session de l'Assemblée :

« nous réaffirmons notre appui à la levée du blocus économique, commercial et financier contre Cuba et nous considérons que le moment est désormais venu d'accorder une plus grande attention à la demande systématique et quasi unanime de la communauté internationale à cet égard. » (A/71/PV.10, p.20)

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : La délégation angolaise s'associe aux déclarations faites les représentants du Niger, de la Thaïlande et du Venezuela respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des 77 et la Chine et du Mouvement des pays non alignés (voir A/71/PV.32).

Je tiens pour commencer à souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, et à féliciter Cuba pour l'adoption de la résolution 71/5 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Cette adoption reflète le très vaste appui de la communauté internationale au peuple cubain.

L'Angola se félicite une nouvelle fois de la normalisation des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, ainsi que de la visite historique que le Président Obama a effectuée cette année dans le pays, avec l'espoir que cela aboutira à des mesures tangibles en faveur de la levée du blocus contre Cuba. Toutefois malgré les initiatives encourageantes prises par le Président des États-Unis pour normaliser les relations entre les deux pays, plusieurs obstacles subsistent, ce qui rend la résolution adoptée aujourd'hui tout à fait pertinente. C'est pour cette raison que l'Angola a voté pour son adoption, à l'instar de l'écrasante majorité des États Membres.

Le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis nous préoccupe, et nous espérons sincèrement que la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays va inciter les autorités américaines à continuer de prendre des mesures pour mettre un terme définitif au blocus, conformément aux principes de respect mutuel et dans le respect du droit du peuple cubain de choisir librement son système économique et politique.

Nous regrettons que, malgré les mesures exécutives prises par le Président des États-Unis et son administration, le blocus reste en vigueur et demeure un obstacle à la pleine normalisation des relations entre les deux pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par la persistance du caractère extraterritorial du blocus, notamment dans les domaines bancaire et financier. Comme le Ministre Rodríguez Parrilla l'a clairement expliqué dans sa déclaration ce matin (voir A/71/PV.32), le blocus a infligé d'immenses préjudices humains et financiers au peuple cubain. Selon les estimations les plus prudentes des autorités cubaines, pour la période de mars 2015 à mars 2016, le coût des sanctions pour Cuba se chiffre à plus de 4 milliards de dollars. Dans ce contexte, l'Angola réaffirme la nécessité urgente de lever les restrictions économiques, commerciales et financières imposées à Cuba par les États-Unis, car elles constituent un obstacle majeur pour les relations économiques, commerciales et financières de Cuba

avec les États-Unis et le reste du monde, et empêchent le peuple cubain de s'épanouir pleinement.

L'Angola réaffirme son attachement au respect, à la préservation et à la promotion des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international, qui sont le fondement du multilatéralisme dans notre effort collectif pour maintenir la paix et la sécurité internationales, promouvoir le développement socioéconomique et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'Angola salue et encourage une nouvelle fois l'action menée par le Secrétaire général pour mettre un terme à ce blocus qui est en place depuis plus de 50 ans.

L'Angola réaffirme son soutien inconditionnel à l'application des dispositions de la résolution 71/5 adoptée aujourd'hui et saisit cette occasion pour demander de nouveau à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays afin de réaliser les objectifs de la résolution. Enfin, l'Angola salue la position de la délégation des États-Unis qui a choisi de s'abstenir dans le vote aujourd'hui. Nous invitons vivement les États-Unis et Cuba à poursuivre le dialogue et à instaurer une relation fondée sur la confiance mutuelle.

Mme King (Saint-Vincent-et les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et les Grenadines s'associe aux déclarations faites aujourd'hui au nom de la Communauté des Caraïbes, du nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/71/PV.32).

Lorsque le Président Obama a commencé son processus de normalisation, la plupart des pays du monde avaient déjà déterminé que la politique des États-Unis vis-à-vis de Cuba avait échoué. En effet, elle était considérée comme un anachronisme ridicule par le monde entier, un vestige de la guerre froide et la cause d'une rupture intenable, inutile et indésirable au sein des Amériques. Si Saint-Vincent-et les Grenadines se félicite certainement des mesures prises à ce jour par l'Administration Obama, mon pays est néanmoins bien conscient du fait que le blocus économique, commercial et financier reste en place. Ma délégation prend la parole aujourd'hui pour réaffirmer que cet embargo économique, commercial et financier constitue le principal obstacle au développement du plein potentiel de l'économie cubaine et au bien-être de son peuple.

Pour Saint-Vincent-et-les Grenadines ce blocus n'est pas seulement illégal, il est moralement indéfendable.

L'opposition à cette politique inhumaine est désormais presque universelle. Dans cette même salle, il y a tout juste un an, la communauté internationale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe des objectifs axés sur la création de l'avenir que nous voulons et vise à ne laisser personne de côté. Les paroles émouvantes et pleines d'inspiration prononcées par le Président des États-Unis, M. Barack Obama, lors de sa première allocution à l'Assemblée générale en 2009 ont gardé toute leur pertinence. Il a dit:

« Le choix nous appartient... nous pouvons être une génération qui choisit de voir que le calme vient après la tempête et qui œuvre ensemble pour servir l'intérêt commun de l'humanité et qui, enfin, donne un sens à la promesse consacrée dans le nom même de cette institution : les Nations Unies. » (A/64/PV.3, p.12).

Au cours de sa dernière allocution à l'ONU en sa qualité de Président des États-Unis, le Président Obama a rejeté l'idée que l'avenir n'appartient qu'aux forts. Il croit que les gouvernements servent les peuples, et non l'inverse. Nous savons que nombre de citoyens des États-Unis se joignent à la communauté internationale pour exprimer de plus en plus fréquemment leur désapprobation de ce blocus et appeler à la levée des sanctions unilatérales.

Saint-Vincent-et les Grenadines convient avec le Président Obama que nous avons fait des progrès pour mieux harmoniser nos actions et nos idées. À cet égard, nous reconnaissons et saluons la décision des États-Unis de s'abstenir dans le vote d'aujourd'hui. Toutefois, nous pensons que le Président Obama dispose de pouvoirs exécutifs qui lui permettront de modifier la réglementation qui régit le blocus. Tournons-nous plutôt vers l'avenir, tenons compte des réalités actuelles et répondons aux demandes insistantes et constantes de la communauté internationale. La résolution 71/5 est une question de probité morale et a trait au bien-être d'environ 12 millions de Cubains.

C'est pourquoi Saint-Vincent-et les Grenadines a voté avec enthousiasme en faveur de cette résolution. Nous croyons dans le changement, et sommes encouragés par l'abstention des États-Unis aujourd'hui. Nous vivons dans l'espoir renouvelé que l'année

prochaine, nous n'aurons plus à voter encore une fois sur cette résolution.

M. Habib (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés, et p de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/71/PV.32).

Au cours de l'année écoulée, il y a eu une évolution positive entre Cuba et les États-Unis en ce qui concerne l'embargo imposé en 1961. Parmi les réalisations marquantes, on relèvera notamment le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis et la première visite d'un Président des États-Unis à Cuba. À peu près à la même époque l'année dernière, la communauté internationale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui repose sur l'engagement de ne laisser personne de côté. Nous espérons que ces événements pourront servir de base au renforcement de la coopération entre les deux pays et générer un développement durable et inclusif.

Mais cet embargo de longue durée est toujours en vigueur et reste donc un sujet de préoccupation ici à l'ONU. Il a entraîné des difficultés économiques et sociales interminables et provoqué des souffrances pour le peuple cubain, notamment pour les groupes vulnérables tels que les enfants et les femmes. Le blocus est également l'un des principaux facteurs qui empêchent Cuba de développer son potentiel économique, tout en sapant sa capacité à promouvoir le bien-être de son peuple.

Par ailleurs, l'Indonésie estime que l'imposition d'un embargo économique, commercial et financier contre Cuba est en contradiction avec les principes fondamentaux du droit international, y compris les principes de l'égalité souveraine des États et de la non-intervention et non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Cela va également à l'encontre du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et des normes et principes régissant les relations pacifiques entre États. Et surtout, l'application du blocus va à l'encontre de l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'engagement de ne laisser personne de côté.

Tout en se félicitant des mesures initiales prises pour normaliser les relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis, y compris la volonté exprimée par le Président des États-Unis d'œuvrer à la levée du blocus, l'Indonésie estime qu'il reste encore beaucoup

à faire. Des mesures devraient notamment être prises pour accélérer le processus d'abrogation des lois et des règlements qui autorisent l'application de cet embargo.

Compte tenu des considérations que je viens de mentionner, et tenant pleinement compte des relations cordiales de l'Indonésie avec Cuba et les États-Unis et de son ferme appui à leurs Gouvernements et à leurs peuples, mon pays souhaite se joindre aux autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour appeler à la cessation immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique contre Cuba. Par conséquent, l'Indonésie a appuyé l'adoption de la résolution 71/5.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Nous avons entendu de nombreuses voix du monde entier exprimer une fois de plus leur ferme opposition au maintien du blocus économique, commercial et financier injuste imposé unilatéralement à Cuba depuis plus d'un demi-siècle. Il existe aujourd'hui une unanimité presque totale parmi les États Membres qui appellent sans équivoque à la levée de l'embargo. L'Algérie considère Cuba plus que comme un simple ami qui l'a soutenue en des temps difficile. Les médecins cubains ont montré leur engagement et leurs compétences bien au-delà de leurs frontières et, plus récemment, ils ont été à l'avant-garde de la lutte contre l'épidémie à virus Ebola. Ils l'ont fait au nom et dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale, sans en attendre aucune compensation.

Je voudrais également dire que nous avons accueilli avec enthousiasme la reprise des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, ainsi que les décisions audacieuses prises par le Président Obama, avant, pendant et après sa visite à Cuba.

L'abstention des États-Unis dans le vote d'aujourd'hui est extrêmement rassurante et positive. Quelques mesures restent encore à prendre pour compléter cet effort historique, à savoir la levée totale de l'embargo – pour le bien des peuples américain et cubain, mais aussi dans l'intérêt du monde entier et des nouvelles perspectives que cela pourrait ainsi créer.

À cet égard, je voudrais féliciter sincèrement M. Bruno Rodríguez Parrilla pour ce succès sans précédent. Mais je tiens aussi à souligner la position très encourageante et prometteuse exprimée par l'Ambassadrice Samantha Power sur le résultat obtenu aujourd'hui (voir A/71/PV.32). C'est un succès pour

tout le monde. Il est rare que nous ayons une quasi-unanimité sur un texte à l'Organisation des Nations Unies. C'est une victoire pour Cuba, mais aussi pour les États-Unis – et, au-delà, pour le multilatéralisme.

L'Algérie est fière d'avoir participé depuis des années à la réalisation de ce consensus. Puisse-t-il être un bon présage pour les autres sujets de discorde à l'ONU.

M. Zamora Rivas (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et à la déclaration faite par le représentant de la Thaïlande au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/71/PV.32).

Le Gouvernement salvadorien voit d'in bon œil le résultat du vote de ce matin, un vote qui n'a suscité aucune opposition. Il s'agit d'un moment historique dans la politique internationale. C'est pour cette raison que nous nous félicitons de cette avancée qui, nous l'espérons, conduira à la levée totale de l'embargo contre Cuba dans les plus brefs délais. Le Gouvernement cubain peut désormais dire à son peuple et à tous les peuples qu'aucun gouvernement au monde ne soutient l'embargo, y compris celui qui l'a imposé. C'est un grand accomplissement.

El Salvador respecte les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et note qu'ils gardent toute leur validité et doivent être respectés par l'ensemble des États Membres dans le cadre du processus de changements que nous avons lancé. Comme l'a dit le Président de mon pays, Salvador Sánchez Cerén, à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale : "Sur notre continent, nous avons noté avec satisfaction les progrès accomplis par Cuba et les États-Unis en faveur d'un rétablissement de leurs relations. Toutefois, nous pensons que ce changement n'aura pas les effets escomptés pour la population de ces deux pays tant qu'il ne sera pas mis fin à l'embargo économique." (A/71/PV.14, p. 12).

El Salvador salue les efforts déployés dans le cadre du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, notamment la réouverture des ambassades, la visite à Cuba du Président Obama en mars de cette année, la reprise des vols réguliers entre les deux pays, l'adoption de mesures autorisant l'utilisation du dollar des États-Unis dans les transactions internationales et les amendements apportés par le Département du

Trésor et le Département du commerce des États-Unis à certaines des réglementations régissant le blocus. Toutefois, bien que ces mesures constituent des mesures positives, elles sont limitées et ne modifient que certains aspects de l'embargo.

Le rétablissement des relations entre les deux pays présente une anomalie évidente pour la communauté internationale. Toutefois, cette reprise des relations internationales signifie la reconnaissance de deux pays souverains et est signe de leur amitié, ce qui est incompatible avec le maintien par l'un d'eux contre l'autre d'un embargo qui est source de difficultés inutiles et injustes, et de détresse.

Je pense qu'il convient de rappeler que malgré ces mesures, Cuba, par sa persévérance et sa détermination, a réussi à surmonter de manière exemplaire les obstacles et les adversités qui lui ont été imposés. C'est pourquoi El Salvador salue les progrès qu'elle a réalisés pour renforcer son économie et améliorer ses processus de production. Les effets du blocus sur le peuple cubain dans les domaines de la nutrition, de la santé et de l'éducation sont plus qu'évidents.

Dans le même temps, Cuba continue de ne pas pouvoir exporter et importer en toute liberté des produits et des services à destination et en provenance des États-Unis. Elle ne peut pas avoir de relations bancaires directes avec ce pays, pas plus qu'elle ne peut recevoir des États-Unis des investissements dans d'autres secteurs de l'économie, en dehors du secteur des télécommunications.

L'impact du blocus se traduit par l'imposition d'amendes se chiffrant en millions de dollars contre les banques et institutions financières qui entretiennent des relations avec Cuba, tandis que les transactions financières internationales cubaines sont pénalisées.

C'est pourquoi El Salvador appelle à mettre complètement fin à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba, car non seulement il est injuste et illégal, mais il ne bénéficie pas de l'appui de la communauté internationale. Dans ce contexte, El Salvador réaffirme l'importance de respecter les dispositions de la résolution 47/19 adoptée le 24 novembre 1992, ainsi que toutes les résolutions pertinentes adoptées par la suite sur la question par l'Assemblée et qui, année après année, soulignent la nécessité de mettre fin à cet embargo.

Enfin, le Gouvernement salvadorien souhaite réaffirmer trois aspirations qui sont non seulement

chères au peuple cubain, mais également à nos propres peuples et gouvernements. Elles sont les suivantes. Premièrement, que le Gouvernement des États-Unis lève le blocus de manière unilatérale. Deuxièmement, que le dialogue entre Cuba et les États-Unis se poursuive. Troisièmement, qu'après toutes ces années, tous les peuples des Amériques, puissent sans exception s'asseoir à la même table.

M. Raja Zaib Shah (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations prononcées par les représentants au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Organisation de la coopération islamique et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/71/PV.32).

L'Assemblée générale a systématiquement adopté le projet de résolution sur cette question, à une majorité écrasante, depuis qu'il a été déposé pour la première fois en 1992. Depuis plus de vingt ans, l'Assemblée générale exige une levée inconditionnelle de l'embargo qui a causé d'énormes souffrances et des épreuves sans nom au peuple cubain. La quasi-unanimité du vote enregistré cette année démontre clairement la position internationale concertée de 191 pays en faveur de Cuba sur le projet de résolution annuel appelant à mettre immédiatement fin à l'embargo imposé à ce pays. L'action unilatérale en question – le blocus – est contraire aux buts et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale a toujours réaffirmé son rejet des mesures coercitives susceptibles d'avoir des répercussions néfastes sur le développement socioéconomique des pays en développement. La persistance de l'embargo porte atteinte au multilatéralisme et à la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale en 2015, comprend un paragraphe exhortant les États Membres à s'abstenir d'appliquer des mesures commerciales et financières unilatérales qui vont à l'encontre des principes de l'Organisation des Nations Unies et du droit international, en particulier pour les pays en développement. La fin immédiate du blocus est essentielle pour améliorer le niveau de vie de la population cubaine, au vu notamment du thème du Programme 2030 qui est de ne laisser personne de côté.

La Malaisie se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis et de la levée des restrictions sur les voyages et les envois

de fonds. Nous nous félicitons également de la récente visite effectuée par le Président Obama à Cuba en mars.

La Malaisie salue la décision prise par les États-Unis aujourd'hui de s'abstenir dans le vote sur la résolution 71/5, ce qui est un pas dans la bonne direction. Nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire et encourageons les États-Unis et Cuba à rester engagés sur la voie d'un dialogue ouvert et constructif, qui doit se tenir avec un respect mutuel et sans conditions préalables.

La Malaisie est convaincue que la levée complète de l'embargo améliorera non seulement la qualité et le niveau de vie du peuple cubain, mais contribuera également à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans les Amériques.

M. Shaltut (Libye) (*parle en arabe*) : En premier lieu, ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom des groupes dont nous sommes parties (voir A/71/PV.32).

Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/71/91), qui a été établi en application de la résolution 70/5, adoptée en 2015.

Mon pays se félicite de l'amélioration des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, comme l'attestent notamment la visite à Cuba effectuée par le Président Obama au mois de mars et les mesures prises par l'Administration des États-Unis pour modifier plusieurs aspects de l'embargo contre Cuba, ce que nous considérons être un pas dans la bonne direction. Nous formons l'espoir que d'autres mesures seront prises en vue d'une levée complète de cet embargo.

Conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international des droits de l'homme, la Libye n'a jamais appliqué aucune des lois et mesures mentionnées aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 71/5. Mon pays est convaincu que le seul moyen de résoudre les différends entre pays est par la voie pacifique, et que l'imposition de mesures unilatérales à l'encontre de pays enfreint la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. De telles mesures entravent le développement, sapent la prospérité des nations et les empêchent de réaliser les objectifs de développement durable adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale il y a un an.

C'est pour toutes ces raisons que mon pays a voté pour la résolution 70/5, et nous croyons que ce type de mesures unilatérales ne doit jamais se reproduire à l'avenir.

M^{me} Scott (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie se joint aux autres délégations pour féliciter la délégation cubaine du résultat du vote.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés, du Niger au du Groupe des États d'Afrique, et de la Thaïlande au nom du Groupe des 77 et de la Chine, (voir A/71/PV.32).

Nous voudrions saisir la présente occasion pour saluer Cuba pour l'assistance humanitaire et autre qu'elle fournit à nombre de pays en développement, y compris Haïti et la Namibie. Mon pays remercie le Secrétaire général pour son rapport (A/71/91) sur la mise en œuvre de la résolution 70/5. Nous tenons à dire à quel point nous nous félicitons de la déclaration faite ce matin par la représentante des États-Unis d'Amérique (voir A/71/PV.32).

Et l'intitulé de ce point de l'ordre du jour, « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », est éloquent. D'autres mots qui se rapportent au terme « nécessité » sont « inévitable », « obligation » et « stipulation ». Comme cela a été souligné dans la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies. Il est décourageant de constater que 54 ans après avoir été instauré, ce blocus n'est toujours pas levé.

La Namibie sait que les États-Unis ont la plus haute considération pour le droit. C'est pourquoi nous devons demander à ce pays, à la suite de la visite de S. E. M. Barack Obama, Président des États-Unis si la communauté internationale se leurrerait lorsqu'elle croyait que cet embargo insensé aurait déjà dû être levé. La Namibie l'a beaucoup espéré, lorsque Cuba a été

rayée de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, une liste sur laquelle elle n'aurait déjà jamais dû être inscrite. Et pourtant, l'embargo est toujours en place, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, lequel signale également clairement qu'en dépit de plusieurs modifications aux dispositions réglementaires de cette politique, les difficultés économiques imposées par les États-Unis restent bien réelles. Il est dit dans le rapport, à la page 28, qu'en application de la loi de 1917 relative au commerce avec l'ennemi, les dispositions financières et extraterritoriales ont encore été durcies.

Sur la base de la logique du droit, il n'est ni compréhensible ni logique que les États-Unis continuent de considérer Cuba comme un pays ennemi. De plus, pour quelles raisons le blocus contre Cuba a-t-il été renforcé au travers d'amendes d'un montant de 13,2 milliards de dollars imposées à des entités ayant des relations avec Cuba?

L'établissement de relations diplomatiques est un premier pas important vers la normalisation entre Cuba et les États-Unis. Nous avons été très encouragés par les récents pourparlers diplomatiques et par les politiques de rapprochement adoptées par les États-Unis vis-à-vis de Cuba. Nous préconisons également la réalisation de progrès énergiques vers un allègement des restrictions toujours en vigueur dans les domaines des voyages et des déplacements, ainsi que de l'envoi de fonds.

La Namibie engage instamment le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à normaliser totalement ses relations avec la République de Cuba en levant toutes les mesures unilatérales coercitives, non seulement en raison de leur caractère illégal, mais aussi pour des raisons humanitaires. Nous attendons avec impatience la fin de cet embargo économique, commercial et financier.

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec son examen du point 39 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 10.